



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél.: 04.71.20.49.26

.....Fax. : 04.71.20.94.54

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2010

CONDAT - 10 H 00

PRESENTATION DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PAR LE SYNDICAT DES CRAMADES : Myriam LOMBARD, Directrice

Gérard CHAUVET, Directeur des services techniques

PRESENTATION DE LA SITUATION DE LA POSTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Albert VINAS, Délégué aux Relations Territoriales

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET REDEVANCE SPECIALE

Suite aux décisions du 29 septembre 2010, nous devons prendre une délibération complémentaire pour bien préciser que ces dispositions seront applicables au 1er janvier 2011 et que les taux et tarifs seront fixés avant le 31 mars 2011.

CONSTRUCTION D'UN CASIER POUR LES GRAVATS A LA DECHETTERIE DE CONDAT

Monsieur MAGE (Montgreleix) quitte la séance.

Une consultation a été engagée pour la réalisation du casier à gravats.

C'est la proposition de l'entreprise Jacques TOURNADRE qui a été retenue pour un montant de **16.403,26 € TTC**.

Les travaux devraient être effectués rapidement.

Nous devons effectuer une Décision Modificative au budget pour financer l'opération.

EVEIL ARTISTIQUE

En partenariat avec le Conseil Général du Cantal, la Communauté de Communes du Cézallier s'inscrit dans un schéma des enseignements artistiques à l'échelle de l'arrondissement de St-Flour. L'éveil musique et danse est organisé depuis la rentrée 2010 provisoirement à la salle polyvalente de Marcenat ou à la salle du conseil municipal en attendant l'aménagement d'une salle dédiée au groupe scolaire.

L'éveil s'adresse aux enfants scolarisés en grande section de maternelle (5 ans) et en CP de l'Éducation Nationale (6 ans).

Le cours d'éveil accueille plus d'une dizaine d'élèves, pour une durée de 1 heure par semaine hors temps scolaire, sur toute l'année scolaire (hors vacances).

A terme, cet éveil permettra à tout cantalien d'accéder à un enseignement musical et/ou chorégraphique de qualité, sans que la distance ni le coût ne constituent des obstacles infranchissables.

Pour l'année 2010-2011, le montant de l'éveil artistique harmonisé sur l'arrondissement de St Flour est de 90€ par enfant (en attendant la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle).

Il est cependant possible de proposer un tarif dégressif pour les fratries. Ainsi, il est proposé de faire un tarif pour le **deuxième enfant à 45€ (soit demi tarif).**

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LES ASSOCIATIONS DE RIOM ES MONTAGNES

L'EPCC de l'arrondissement de St Flour ne sera pas créé en 2010. Cependant, le lancement de l'éveil artistique sur Marcenat est entamé depuis septembre 2010.

Il faut donc conventionner avec les associations employant les professeurs de musique et de danse pour leur confier la mission d'enseignement.

Pour la danse, il s'agit d'Arabesque présidée par Sylviane DUMAS et pour la musique La Fraternelle, présidée par Jean Jacques DUBOIS.

Puisque la structure unique n'existe pas, la Communauté de Communes du Cézallier peut conventionner avec les deux associations et éviter ainsi l'embauche directe des professeurs d'éveil. Ces conventions de prestation de service sont à titre exceptionnel en attendant la création de l'EPCC.

En fin d'année scolaire, la Communauté de Communes du Cézallier s'acquittera du montant annuel à régler aux deux associations : **1846.25 €** pour Arabesque et **210 € hors frais de déplacement** pour la Fraternelle.

MISSION DE CHARGÉ DE MISSION GÉO RÉFÉRENCIEMENT PATRIMONIAL

Suite au diagnostic patrimonial effectué en 2009 par Marie Delpy, une politique patrimoniale a vu le jour en Cézallier. Ce diagnostic patrimonial définit les axes structurants et le plan d'actions du programme patrimonial communautaire pluriannuel selon les thématiques suivantes : connaissance, conservation et valorisation.

Afin de répondre à la fiche action « Patrimoine et SIG » (système d'information géographique), il est prévu de créer une couche patrimoine sur le SIG.

La mission consiste à géolocaliser les sites archéologiques et les éléments du patrimoine vernaculaire et saisir les données collectées.

La première étape de ce travail de terrain sera la vérification des points GPS déjà connus et la prise de points sur les sites non renseignés.

Les données seront ensuite transférées sur une base de données et transmises au Conseil Général afin d'être intégrées au SIG départemental.

Pour réaliser la mission très spécifique, une mission sera confiée à un étudiant, de préférence avec un niveau BAC + 3 minimum, une expérience obligatoire sur un projet similaire et surtout une voiture et le permis.

La mission débiterait en novembre 2010 pour un mois. L'indemnité brute est de 1500 €.

Après lancement de l'offre de mission, 3 candidatures sont arrivées.

Une a été retenue : Aurélie LESUEUR.

MAISON DES SERVICES A ALLANCHE – COORDONNATEUR SPS

Après mise en concurrence, nous avons retenu la proposition du cabinet VERITAS pour assurer la mission de coordonnateur SPS. Le montant s'élève à **2.175 € HT** soit **2.601,30 € TTC**.

SUBVENTION A L'ARDTA

L'Agence Régionale de Développement des Territoires nous demande de verser une cotisation de 500€ pour l'année 2010.

Une décision modificative au budget est nécessaire.

« A TOUS LES COINS DE RHUE »

Dans le cadre de la charte forestière du Massif de la Rhue, un bureau d'étude a été missionné pour imaginer un concept attractif et original permettant de valoriser durablement le patrimoine naturel et culturel autour de l'axe forestier Condat - Champs.

Mille Lieux sur la Terre, représenté par Guy Brun a ainsi travaillé pendant un an sur ce projet et propose « A tous les Coins de Rhue » projet d'investissement avec aménagements de plusieurs sites répartis sur les 3 communautés de communes concernées (Cézallier, Pays Gentiane et Sumène Artense).

33 « coins » seraient ainsi aménagés dont 13 sur le Cézallier.

Chaque site proposera une découverte originale musicale, littéraire ou poétique à travers les œuvres d'artistes locaux de renommée souvent nationale : Albert Monier, Marie-Aimée Méraville, Louis Chavignier, Emile Rollier, etc. Concrètement, on pourra trouver sur chaque « coin » du mobilier bois (volonté de travailler avec des essences locales), du matériel sonore, de la signalétique. En termes de communication, il est prévu : affiches, document d'appel, livret découverte, livret jeu pour enfants. Certains sites seront en accès libre, d'autres nécessiteront des badges ou cartes magnétiques.

L'entretien de cet investissement est évalué en moyenne à 6 800 € annuel. La promotion, la gestion seraient confiés à l'office de tourisme intercommunal. Un événementiel annuel « pignon sur Rhue » programmé en automne viendrait accompagner le produit.

L'investissement global est de 341 482 € HT.

La part Cézallier est de 167 629 € HT soit 200 484.28 € TTC.

De manière pratique, il est proposé que chaque collectivité sollicite individuellement les financements ; un groupement de commande permettra ensuite d'assurer la continuité du projet en choisissant les mêmes intervenants pour la réalisation.

Le plan de financement proposé est le suivant :

CG 15	30 327 €	18% du HT
CR Auvergne	25 127 €	15% du HT
Etat	41 907 €	25% du HT
Europe	36 742 €	22% du HT
<i>C.C.C. autofinancement</i>	<i>66 381.28 €</i>	
TOTAL	167 629.00 € HT	
	200 484.28 € TTC	

Monsieur WALCHLI s'abstient.

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DE MURAT

Les communes d' ALLANCHE et SEGUR ont été associées à la charte forestière du Pays de MURAT. VERNOLS et SAINTE ANASTASIE avaient également été sollicitées mais n'avaient pas donné suite.

La Communauté de Communes du Pays de MURAT procède actuellement au bilan de cette opération afin de lancer une deuxième phase. Les communes précitées seront donc contactées à ce effet.

DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROGRAMME DE RESTAURATION DU LIT ET DES BERGES DE L'ALAGNON ET DE SES AFFLUENTS DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON

Dans le cadre du Contrat Territorial Alagnon, le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) a réalisé en 2009 le diagnostic physique des cours d'eau du bassin versant de l'Alagnon et a élaboré un programme de restauration de ceux-ci. Les Communauté de Communes restent maîtres d'ouvrage de ces actions dites non transversales mais sont assistées par le SIGAL pour leur mise en oeuvre.

Une déclaration d'intérêt général est nécessaire pour que la collectivité puisse se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser les travaux de restauration programmés.

Nous devons décider d'engager la réalisation du programme sur 5 ans et de demander à Monsieur le préfet du Cantal de bien vouloir ordonner l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux.

Assistaient à la réunion : MM. LEOTY (Allanche), VERDIER (Landeyrat), MERLE (Marcenat), MAGE, WALCHLI et PALLUT Christophe (Condat), BONHOMME (Montboudif), TRONCHE (Peyrusse), PALLUT Maurice (Chanterelle), CUZOL (Sainte Anastasie), RAYNAUD (Charmensac) , MAGE (Montgreleix), FROSIO (Saint Saturnin), GENDRE (Saint Bonnet de Condat), LESCURE (Pradiers) , RONGIER (Joursac), CROUZY (Lugarde), CHABRIER (Ségur) et Mme ROMAIN (Vèze).

Etaient excusés : M. FOURNAL et DUMAS (Allanche), TAVERNIER (Marcenat), BAGILET (Vernols).